

# **Protocole d'essai et d'évaluation**

## **09.10/01/2023**

Première édition  
21 juin 2023

---

---

### **Normes de compétence applicables aux démineurs, aux opérateurs de dépollution du champ de bataille (DCB), aux chefs d'équipe et aux superviseurs**

---

---

---

Directeur  
Service de lutte antimines des Nations Unies (UNMAS)  
Organisation des Nations Unies  
1 United Nations Plaza  
New York, NY 10017  
États-Unis

Adresse électronique : [mineaction@un.org](mailto:mineaction@un.org)  
Téléphone : +1 (212) 963 0691  
Site internet : [www.mineactionstandards.org](http://www.mineactionstandards.org)

## Avertissement

Le présent document entre en vigueur à compter de la date indiquée sur la page de garde. Les Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM) faisant l'objet de révisions régulières, le lecteur devrait consulter le site Internet des NILAM (<http://www.mineactionstandards.org/>) ou le site Web de l'UNMAS (<http://www.mineaction.org>) pour s'assurer que cette version est toujours d'actualité.

## Avis de droits d'auteur

Ce document des Nations Unies est une Norme internationale de l'action contre les mines (NILAM) dont les Nations Unies détiennent les droits d'auteur. La reproduction, l'archivage et la transmission de ce document ou d'un extrait de celui-ci sont interdits sous quelque forme que ce soit, dans quelque but que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de l'UNMAS qui agit au nom de l'Organisation.

Ce document ne peut être vendu.

Directeur  
Service de lutte antimines des Nations Unies (UNMAS)  
1 United Nations Plaza  
New York, NY 10017  
États-Unis

Adresse électronique : [mineaction@un.org](mailto:mineaction@un.org)  
Téléphone : +1 (212) 963 0691  
Site Web : [www.mineactionstandards.org](http://www.mineactionstandards.org)

## Table des matières

Avant-propos .....	iv
Introduction .....	v
1    Domaine d'application .....	1
2    Références normatives .....	1
3    Termes et définitions .....	1
4    Conformité .....	3
5    Normes de compétence .....	3
5.1    Objectif des normes de compétence .....	3
5.2    Application .....	3
5.3    Utilisation des normes de compétence .....	4
6    Catégories de compétences et exigences à remplir .....	4
6.1.    Généralités .....	4
6.2    Qualifications préalables requises .....	5
6.3    Titres exigés .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
6.4.    Analyse contextuelle .....	5
7    Processus de qualité et d'audit .....	5
8    Responsabilités .....	6
8.1    Généralités .....	6
8.2    Adaptation des normes de compétence par l'ANLAM .....	6
8.3    Organisations chargées de la formation .....	6
Annexe A (informative) Références .....	7
Annexe B (normative) Liste complète des compétences applicables aux démineurs, aux opérateurs de DCB, aux chefs d'équipe et aux superviseurs .....	8
Enregistrement des amendements .....	20

## Avant-propos

Un accord d'atelier du Centre européen de normalisation (CEN) est un document du CEN qui a été élaboré par un atelier et qui présente un accord auquel sont parvenus des individus identifiés et des organisations responsables de son contenu. Les Protocoles d'essai et d'évaluation (TEP) reprennent les anciens accords d'atelier pour l'action humanitaire contre les mines préparés par le CEN. Ces protocoles ont été établis pour accompagner les Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM) et ont été approuvés par le Comité de révision des NILAM. Les TEP sont inclus dans les NILAM en tant que références normatives et, à ce titre, font autorité dans le système des NILAM.

Les normes de compétence ont pour but de représenter les normes minimales requises pour exercer comme spécialiste. Le Comité de révision des NILAM a recommandé que les normes de compétence exigées des démineurs, des opérateurs de dépollution du champ de bataille (DCB), des chefs d'équipe et des superviseurs soient recensées, structurées et approuvées d'un commun accord dans un Protocole d'essai et d'évaluation (TEP). Le Centre international de déminage humanitaire de Genève (GICHD) a géré le processus, notamment en mettant sur pied un Groupe de travail technique, qui a représenté l'opinion générale du Comité de révision des NILAM.

Le présent Protocole d'essai et d'évaluation a été élaboré en dehors du cadre des normes du CEN, mais les principes de la méthode de travail du CEN ont été respectés, y compris celui d'un processus d'élaboration transparent, ouvert et consensuel.

## Introduction

Avant l'approbation du présent document, le seul outil de mesure des compétences techniques prévu par les NILAM figurait dans le TEP 09.30/01/2022 relatif aux normes de compétence en matière de neutralisation et destruction des munitions explosives classiques (NEDEX) et, par la suite, dans le TEP 09.31/01/2019 relatif aux normes de compétence en matière de neutralisation des engins explosifs improvisés (EEI). Il n'existait pas d'ensemble de normes de compétence répertoriées pour les fonctions de démineur, d'opérateur de dépollution du champ de bataille (DCB), de chef d'équipe et de superviseur (ou équivalent), qui représentent la majeure partie du personnel employé aux opérations d'action contre les mines.

Ce document a pour objet d'établir et de maintenir un niveau de normes de compétence applicables aux fonctions de démineur, d'opérateur de dépollution du champ de bataille (DCB), de chef d'équipe et de superviseur dans le secteur de l'action contre les mines, en proposant aux parties prenantes des orientations qui leur permettront de fixer des normes de formation minimales reconnues à l'échelle mondiale pour ces fonctions (ou des fonctions équivalentes).

# **Normes de compétence applicables aux démineurs, aux opérateurs de dépollution du champ de bataille (DCB), aux chefs d'équipe et aux superviseurs**

## **1 Domaine d'application**

Le présent Protocole d'essai et d'évaluation (TEP) vise à couvrir les compétences minimales requises pour réaliser des opérations de déminage, y compris la dépollution du champ de bataille (DCB).

L'utilisation de ce document permet aux programmes et aux parties prenantes de l'action contre les mines d'améliorer les processus formation conformément à des normes communes reconnues à l'échelle mondiale.

Ce document présente les exigences minimales que doit respecter le personnel de l'action contre les mines qui participe aux opérations de remise à disposition des terres. Les organisations peuvent imposer des exigences supplémentaires aux employés occupant certaines fonctions, pour lesquelles ils devront être dûment formés et qualifiés. Les titres des catégories qui s'appliquent au personnel employé aux activités de remise à disposition des terres sont les suivants :

- Demineur ;
- Opérateur de dépollution du champ de bataille (DCB) ;
- Chef d'équipe ; et
- Superviseur.

Le présent document n'examine pas les compétences applicables à la neutralisation et destruction des munitions explosives (NEDEX) et à la neutralisation des engins explosifs improvisés (EEI), qui sont traitées, respectivement, dans le TEP 09.30/01/2022 et le TEP 09.31/01/2019.

Ce document n'aborde pas les compétences applicables au personnel médical, par exemple les prestataires de soins de santé de base, les prestataires de soins de santé intermédiaires et les prestataires de soins de santé avancés. Tous les démineurs doivent avoir été formés aux compétences de prestataire de soins de santé de base répertoriées à l'Annexe B de la Note technique 10.40/01.

## **2 Références normatives**

On trouvera à l'Annexe A une liste de références normatives. Les références normatives renvoient à d'autres normes et font partie intégrante des dispositions du présent protocole. Les références informatives présentent une liste de documents qui peuvent être consultés afin d'acquérir une meilleure compréhension du présent Protocole d'essai et d'évaluation (TEP).

## **3 Termes et définitions**

La NILAM 04.10 présente un glossaire complet des termes, définitions et abréviations utilisés dans les Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM) et dans les Protocoles d'essai et d'évaluation (TEP).

### **3.1**

#### **Protocole d'essai et d'évaluation**

protocole fixé d'un commun accord qui accompagne ou complète une Norme internationale de l'action contre les mines (NILAM)

Note à l'article : Il fournit conseils et informations au sujet des activités associées au test des compétences et des équipements.

### 3.2

#### **Autorité nationale de l'action contre les mines**

##### **ANLAM**

désigne l'entité gouvernementale, souvent un comité interministériel, qui est chargée de la réglementation, de la gestion et de de la coordination de l'action contre les mines dans un pays touché par les mines

Note à l'article : En l'absence d'ANLAM, il peut s'avérer nécessaire ou approprié que l'ONU ou un autre organisme international reconnu assume tout ou partie des responsabilités et remplisse tout ou partie des fonctions d'un Centre national de l'action contre les mines (CLAM) ou, plus rarement, d'une ANLAM.

### 3.3

#### **organisation d'action contre les mines**

désigne toute organisation (gouvernementale, non gouvernementale ou commerciale) chargée de la mise en œuvre de projets et de missions d'action contre les mines. Une organisation d'action contre les mines peut être un entrepreneur principal, un sous-traitant, un consultant ou un mandataire

### 3.4

#### **engin explosif**

##### **EE**

compris comme englobant les activités entreprises par l'action contre les mines pour traiter les munitions ci-après :

- Les mines ;
- Les armes à sous-munitions ;
- Les munitions non explosées ;
- Les munitions abandonnées ;
- Les pièges ;
- Tout autre dispositif tel que défini par le Protocole II modifié de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) ;
- Les engins explosifs improvisés.

Note à l'article : Les engins explosifs improvisés (EEI) répondant à la définition des mines, des pièges ou d'autres dispositifs relèvent du champ d'application de l'action contre les mines lorsque leur enlèvement et/ou destruction sont entrepris à des fins humanitaires et dans des zones où les hostilités actives ont cessé.

### 3.5

#### **normes de compétence**

compétences requises pour entreprendre une tâche donnée avec efficacité et en toute sécurité

### 3.6

#### **compétence**

ensemble de connaissances, aptitudes et attitudes nécessaires pour accomplir une tâche

### 3.7

#### **démineur**

personne qualifiée employée aux activités de déminage sur un chantier de déminage

### 3.8

#### **dépollution du champ de bataille**

##### **DCB**

dépollution systématique et contrôlée des zones dangereuses où l'on sait qu'il n'y a pas de mines parmi les objets explosifs présents

**3.9**  
**opérateur de depollution de champ de bataille**  
**opérateur de DCB**

personne qualifiée employée aux activités de depollution du champ de bataille sur un chantier de DCB

**3.10**  
**chef d'équipe**

personne qualifiée employée à diriger une équipe de démineurs ou d'opérateurs de DCB sur un seul chantier de déminage ou de DCB, ou une équipe participant à un chantier de déminage ou de DCB à plus grande échelle faisant appel à plusieurs équipes ou ressources

**3.11**  
**superviseur**

personne qualifiée employée à la planification et à la supervision de plusieurs équipes de déminage ou de DCB sur un ou plusieurs chantiers de déminage ou de DCB

## **4 Conformité**

Dans les Protocoles d'essai et d'évaluation, les termes « devrait » et « peut » sont utilisés pour exprimer le degré souhaité de conformité avec lequel le protocole devrait être appliqué.

Dans les NILAM, « doit » est utilisé pour indiquer des exigences, des procédés ou des spécifications qu'il faut respecter pour se conformer à la norme ; ce terme n'est pas utilisé dans les TEP, dont le contenu est de nature purement consultative.

« Devrait » est utilisé pour indiquer les exigences, procédés ou spécifications préférables ; « peut » est utilisé pour indiquer un procédé ou un mode opératoire possible.

## **5 Normes de compétence**

### **5.1 Objectif des normes de compétence**

L'objectif des normes de compétence est de mieux définir les compétences minimales requises du personnel qui met en œuvre les activités d'enquête technique et de dépollution. Chaque compétence ou module de compétences peut également constituer, en totalité ou en partie, des qualifications correspondant à différents niveaux ou différentes fonctions dans l'action contre les mines, à condition qu'il soit procédé à une évaluation des compétences conformément à la NILAM 06.10.

### **5.2 Application**

La mise en pratique du présent document devrait permettre d'améliorer la sécurité et l'efficacité de l'action contre les mines. Il a été conçu pour être utile à diverses parties prenantes, notamment :

- Les personnes qui travaillent dans l'action contre les mines, parce qu'il met à disposition des qualifications en matière d'action contre les mines reconnues à l'échelon international ;
- Les communautés touchées par les engins explosifs (EE), parce qu'il instaure une norme de compétence commune à l'intention des organisations et des personnes qui prennent part aux activités d'action contre les mines ;
- Les organisations d'action contre les mines, parce qu'il prévoit des normes reconnues à l'échelon international. Par ailleurs, en sa qualité d'outil d'évaluation des compétences individuelles, le présent document vise à aider les organisations dans la sélection et le recrutement de leur personnel ;

- Les autorités nationales de l'action contre les mines, parce qu'il met à disposition des normes reconnues par rapport auxquelles mesurer la performance des personnes et des organisations. La mise en pratique du présent Protocole d'essai et d'évaluation devrait faciliter le processus d'évaluation du renforcement de la capacité nationale dans les différentes organisations, contribuer à l'élaboration de normes nationales relatives à la formation dans le domaine de l'action contre les mines ou, faute de telles normes, à l'établissement d'une conception commune des compétences des employés de l'action contre les mines ;
- Le secteur de l'action contre les mines, parce qu'il permet de consigner par écrit et évaluer les compétences détenues par les employés et les organisations afin de garantir une planification, une évaluation, un renforcement des capacités et un perfectionnement du personnel efficaces. En outre, la mise en pratique du présent document vise à améliorer le processus de gestion de la qualité en facilitant l'évaluation de la formation et des compétences des effectifs ; et
- Les donateurs et les organismes des Nations Unies, qui peuvent être assurés des capacités professionnelles des personnes et des organisations, tant dans la perspective d'un financement que dans celle d'une aide internationale ;

### **5.3 Utilisation des normes de compétence**

Les normes de compétences devraient permettre d'aider l'ANLAM et les organisations d'action contre les mines à définir les niveaux de compétence exigés du personnel d'action contre les mines qui met en œuvre les activités de remise à disposition des terres. Elles peuvent aussi servir de fondement à l'élaboration de politiques, de structures, de formations, de processus opérationnels et de procédures opérationnelles permanentes (POP).

## **6 Catégories de compétences et exigences à remplir**

### **6.1. Généralités**

Les compétences ont été réparties en 12 sous-catégories, énumérées ci-après :

- 1) Contexte ;
- 2) Responsabilités ;
- 3) Sécurité ;
- 4) Engins explosifs ;
- 5) Exigences sur le chantier de déminage ;
- 6) Enquête et cartographie ;
- 7) Matériel ;
- 8) Ressources de déminage ;
- 9) Exigences en matière de rapport ;
- 10) Procédures de remise à disposition des terres ;
- 11) Soutien aux activités de déminage ;
- 12) Gestion de la qualité.

## 6.2 Qualifications préalables requises

Les niveaux de compétence établis représentent des qualifications progressives qui correspondent à des degrés de compétence croissants fondés sur une combinaison d'apprentissages formels et d'expériences pratiques en cours d'emploi.

Pour accéder à une formation à un niveau donné, le candidat devrait être capable de démontrer qu'il possède certaines qualifications préalables particulières. Aucune qualification préalable n'est nécessaire pour accéder à la formation de démineur ou d'opérateur de dépollution du champ de bataille (DCB). Pour accéder à la formation de chef d'équipe, il faut avoir obtenu la qualification de démineur. Pour accéder à la formation de superviseur, il faut avoir obtenu la qualification de chef d'équipe.

Les chefs d'équipe et les superviseurs doivent en outre savoir utiliser des dispositifs mobiles tels que les téléphones mobiles et les tablettes, qui permettent de recueillir les données et établir les rapports. Ces compétences ne sont pas traitées dans le présent document, mais elles devraient être une condition préalable pour occuper ces fonctions.

Par ailleurs, les superviseurs peuvent être appelés à travailler sur des applications informatiques de base, par exemple Microsoft Excel et Microsoft Word. Le présent document n'aborde pas ces compétences, mais elles peuvent être considérées comme une condition préalable pour être employé en qualité de superviseur.

## 6.3 Titres exigés

Le titre de prestataire de soins de base (PSB) est une condition préalable à remplir pour pouvoir exercer la fonction de démineur, d'opérateur de DCB, de chef d'équipe ou de superviseur. Ce document n'aborde pas les compétences en matière de formation médicale (voir la Note technique 10.40/01:2019, Annexe B à ce sujet). Tous les démineurs, opérateurs de DCB, chefs d'équipe et superviseurs devraient être au bénéfice d'une formation conforme à la Note technique 10.40/01 pour pouvoir être considérés comme qualifiés.

## 6.4 Analyse contextuelle

Le présent document s'intéresse aux compétences minimales que doit prévoir la formation des démineurs, des opérateurs de DCB, des chefs d'équipe et des superviseurs. Il suggère également des compétences supplémentaires qui peuvent s'appliquer à des contextes particuliers. Par exemple, l'utilisation d'une procédure adaptée aux fils-pièges peut constituer une compétence additionnelle exigible dans les cas où il existe une menace due à la présence de fils-pièges. Ces compétences « applicables le cas échéant » sont signalées comme telles dans la liste qui figure à l'Annexe B.

Le processus de remise à disposition des terres consiste, entre autres, à retirer tous les engins explosifs présents. Cela signifie que tous les chantiers de déminage doivent conserver leur capacité de mettre en oeuvre des opérations NEDEX. Il est recommandé que les chefs d'équipe soient en possession d'un certificat NEDEX de niveau 1 conformément à la NILAM 09.30. Cela permet de contribuer à l'efficacité du processus de remise à disposition des terres et de disposer d'un ensemble de compétences complet sur le chantier de déminage.

## 7 Processus de qualité et d'audit

En fonction des critères de performance sélectionnés, l'organisation d'action contre les mines devrait mettre au point des outils et des procédures d'évaluation appropriés. Il pourrait s'agir, par exemple, de tests écrits, d'exercices pratiques, de la simulation d'une tâche évaluée ou de procédures d'évaluation de la performance effective au cours d'activités réelles.

## **8 Responsabilités**

### **8.1 Généralités**

Si décision est prise d'utiliser le présent protocole, le processus ci-dessous peut servir à guider la mise en œuvre des normes de compétences.

### **8.2 Adaptation des normes de compétence par l'ANLAM**

L'ANLAM ou l'organisation qui agit en son nom devrait :

- 1) Intégrer le présent protocole dans les normes nationales de l'action contre les mines ;
- 2) Appliquer le présent protocole afin de permettre la définition des attentes opérationnelles ;  
et
- 3) Mettre en place ou approuver un processus qui permette d'évaluer les compétences et de gérer la qualité.

Les organisations d'action contre les mines devraient instaurer un système qui permette de mesurer la compétence de leur main-d'oeuvre. Cette évaluation devrait se fonder sur la liste des compétences répertoriées à l'Annexe B.

### **8.3 Organisations chargées de la formation**

L'autorité de formation compétente (école de formation, organisation non gouvernementale, entreprise commerciale, unité militaire, etc.) devrait :

- 1) Comparer les procédures et les processus de formation et d'évaluation des compétences en place dans l'organisation avec la politique et les normes nationales ;
- 2) Élaborer ou adapter les plans de formation à partir de cette comparaison ;
- 3) Élaborer ou adapter les procédures et le matériel d'évaluation afin de permettre tant l'évaluation des personnes en formation que le recrutement du personnel auprès d'organisations externes ;
- 4) Établir et tenir à jour des procédures de certification telles que les certificats de fin de formation dressent une liste explicite des disciplines pour lesquelles la personne concernée a bénéficié d'une formation et s'est qualifiée ;
- 5) Mettre en œuvre la formation conformément aux exigences énoncées dans la NILAM 06.10 sur la gestion de la formation.

## **Annexe A (informative) Références**

- [1] NILAM 04.10 Glossaire des termes et abréviations de l'action contre les mines ;
- [2] NILAM 06.10 Gestion de la formation ;
- [3] NILAM 07.11 Remise à disposition des terres ;
- [4] NILAM 07.12 Gestion de la qualité dans l'action contre les mines ;
- [5] NILAM 07.14 La gestion des risques dans l'action contre les mines ;
- [6] NILAM 08.10 Enquête non technique ;
- [7] NILAM 08.20 Enquête technique ;
- [8] NILAM 09.10 Exigences à satisfaire en matière de dépollution ;
- [9] NILAM 10.10 Sécurité et santé au travail : principes généraux ;
- [10] NILAM 10.20 Sécurité et santé au travail : sécurité sur le chantier de déminage/dépollution ;
- [11] NILAM 10.30 Sécurité et santé au travail : équipement de protection individuel ;
- [12] Note technique 10.40/01 Soutien médical.

## **Annexe B (normative)**

### **Liste complète des compétences applicables aux démineurs, aux opérateurs de DCB, aux chefs d'équipe et aux superviseurs**

Liste des acronymes utilisés dans le tableau B.1.

AQ	Assurance qualité
CLAM	Centre de l'action contre les mines
CQ	Contrôle qualité
EE	Engin explosif
ENT	Enquête non technique
EPI	Équipement de protection individuelle
ET	Enquête technique
EVASAN	Évacuation sanitaire (CASEVAC/MEDEVAC)
GPS	Système mondial de localisation
IMSMA	Système de gestion de l'information pour l'action contre les mines
KPI	Indicateurs clés de performance
NEDEX	Neutralisation et destruction des explosifs
NILAM	Norme internationale de l'action contre les mines
NLAM	Norme nationale de l'action contre les mines
POP	Procédures opérationnelles permanentes
RF	Radiofréquence
SDA	Système de détection faisant appel à des animaux

Tableau B.1 – Liste des compétences

Compétence		Connaissances Aptitudes Attitudes	Description	Exigences				Remarques
No	Sous-catégorie			Déminage et DCB	Propres au déminage	Déminage le cas échéant	Propres à la DCB	
<b>Démineur et opérateur de DCB</b>								
1.1.1.	Contexte	Connaissances	Connaissance des parties prenantes compétentes que le démineur sera appelé à rencontrer dans le cadre de sa fonction et de leurs responsabilités (ANLAM, CLAM, autres partenaires de mise en œuvre, communautés et donateurs).	X				
1.1.2.		Connaissances	Pouvoir souligner le but des POP et leur lien avec les NLAM (NILAM).	X				
1.1.3.		Connaissances	Pouvoir énumérer les principes de base de la remise à disposition des terres, y compris les principes et la terminologie relatifs à l'ENT, l'ET, la dépollution, la classification des terres.	X				
1.1.4.		Connaissances	Connaître les ressources d'ET et de dépollution autres que le déminage manuel (déminage mécanique, SDA).			X		
1.2.1	Responsibilités	Connaissances	Comprendre les responsabilités d'un démineur avant, pendant et après le déploiement sur un champ de mines.	X				
1.3.1	Sécurité	Connaissances	Comprendre les exigences générales en matière de santé et sécurité au travail.	X				
1.3.2		Connaissances	Pouvoir énumérer les exigences générales de sécurité sur un chantier de déminage conformément aux POP (ou à la NILAM 10.20).	X				
1.3.3		Connaissances	Comprendre les principes élémentaires de la sécurité et de l'effet des explosifs (distances, RF, etc.) lors de la mise en œuvre des activités de remise à disposition des terres.	X				
1.3.4		Connaissances	Connaître les composants des EPI et les règles relatives à leur utilisation lors du déminage.	X				

1.3.5		Aptitudes	Savoir utiliser, entreposer et entretenir correctement les EPI.			X		
1.3.6		Attitudes	Porter systématiquement un EPI et l'entretenir correctement.			X		
1.3.7		Connaissances	Comprendre les rôles que doivent assumer et les mesures que doivent prendre les différents membres de l'équipe en réponse à un incident ou un accident.	X				
1.3.8		Aptitudes	Être capable de mettre en œuvre les mesures à prendre en réponse à un incident ou un accident.	X				
1.3.9		Aptitudes	Savoir exécuter les actions d'un prestataire de soins de base conformément à la Note technique 10.40/01.	X				
1.4.1	Engins explosifs	Connaissances	Comprendre les principes élémentaires du fonctionnement d'une mine et les dangers posés par les EE (présents localement), y compris la chaîne de mise à feu.	X				
1.4.2		Connaissances	Être capable d'identifier les différentes catégories et sous-catégories d'engins (roquettes, obus de mortier, grenades, projectiles, bombes aériennes, missiles, etc.) selon différents modes de classification (p.ex. OTAN, CORD, traités, NILAM, etc.)	X				Compétence correspondante 1.318.945.1 dans le TEP 09.30
1.4.3		Aptitudes	Savoir reconnaître les EE présents localement en fonction de leur sous-catégorie et, pour les engins de première importance, du nom du modèle.	X				Compétence correspondante 3.29.30.1 dans le TEP 09.30
1.5.1	Exigences sur le chantier de déminage	Connaissances	Connaître l'agencement du chantier et les mesures indispensables qui doivent être mises en place avant le démarrage des activités de déminage.	X				
1.5.2		Connaissances	Connaître les zones opérationnelles et administratives du chantier de déminage ainsi que les distances de sécurité à respecter.	X				
1.5.3		Connaissances	Connaître le marquage des zones dangereuses et le marquage des EE.	X				
1.5.4		Aptitudes	Savoir marquer un couloir de déminage, les couloirs d'accès, la zone administrative et les EE.	X				
1.5.5		Connaissances	Comprendre l'importance du marquage des champs de mines et les conséquences d'un marquage inexact pour la sécurité.	X				

1.6.1	Matériel	Connaissances	Pouvoir énumérer le contenu d'un sac à outils de déminage manuel (conformément aux POP).	X				
1.6.2		Aptitudes	Savoir utiliser les outils du sac à outils de déminage manuel.	X				
1.6.3		Attitudes	Choisir de manière adéquate l'outil qui convient à la tâche et l'utiliser en toute sécurité.	X				
1.6.4		Connaissances	Connaître les principes relatifs aux fonctions, capacités et limites des détecteurs (détecteurs utilisés par l'organisation, p.ex. à induction pulsée, à ondes continues, magnétomètres, géoradars).	X				
1.6.5		Aptitudes	Savoir identifier les dysfonctionnements potentiels, mettre sous tension et hors tension, monter et démonter le détecteur à utiliser.	X				
1.6.6		Connaissances	Savoir décrire l'étalonnage et la compensation du sol.	X				
1.6.7		Aptitudes	Savoir procéder à l'étalonnage et à la compensation du sol.	X				
1.6.8		Aptitudes	Savoir faire fonctionner le détecteur.	X				
1.6.9		Aptitudes	Savoir localiser un signal indiqué par le détecteur utilisé.	X				
1.6.10		Attitudes	Prendre soin et entretenir le matériel au niveau utilisateur.	X				
1.6.11		Aptitudes	Savoir entretenir au niveau utilisateur le matériel de détection utilisé.	X				
1.7.1	Procédure de remise à disposition des terres (déminage)	Connaissances	Connaître la composition de l'équipe et les responsabilités des membres.	X				
1.7.2		Aptitudes	Être capable de mettre en œuvre la procédure adaptée à la présence de fils-pièges.			X		
1.7.3		Aptitudes	Être capable de procéder à l'enlèvement de la végétation, y compris les systèmes radiculaires.		X			

1.7.4		Connaissances	Comprendre à quel moment imposer l'utilisation de coupe-bordures et de scies à chaîne pour réduire la végétation.			X	X	Dans le cas d'une DCB, remplacer ces compétences par celles de la liste des compétences applicables aux opérateurs de DCB.
1.7.5		Aptitudes	Être capable d'inspecter visuellement la zone à dépolluer.		X			
1.7.6		Aptitudes	Être capable de mettre en œuvre des procédures de dépollution avec les mains (sondage, fouille avec les doigts, utilisation d'aimants).		X			
1.7.7		Aptitudes	Être capable de mettre en œuvre une procédure de balayage par détecteur, y compris la localisation et le marquage des indications.	X				
1.7.8		Aptitudes	Être capable de mettre en œuvre une procédure d'excavation (investigation du signal).	X				
1.7.9		Aptitudes	Être capable de mettre en œuvre une procédure d'excavation complète.	X				
1.7.10		Aptitudes	Être capable de mettre en œuvre la procédure en cas d'obstacles (rochers, arbres, souches, termitières, fourmilières, terrain en pente).	X				
1.7.11		Aptitudes	Être capable d'entreprendre les actions nécessaires lors de la découverte d'EE.	X				
1.7.12		Aptitudes	Être capable de mettre en œuvre les procédures permettant de terminer la journée de travail et de fermer le chantier en toute sécurité à la fin de la journée.	X				
1.7.13		Attitudes	S'arrêter et signaler tout obstacle, menace ou situation qui pourraient empêcher la mise en œuvre des procédures et compromettre les exigences applicables en matière de sécurité et de dépollution.	X				
1.8.1	Procédure de remise à disposition des terres (DCB)	Aptitudes	Être capable d'installer un couloir ou un secteur de dépollution.				X	
1.8.2		Aptitudes	Être capable de procéder à l'enlèvement de la végétation dans un contexte de DCB.				X	

1.8.3		Aptitudes	Être capable de mettre en œuvre des procédures de recherche visuelle en surface.				X	
1.9.1	Soutien aux activités de déminage	Connaissances	Comprendre le rôle, les devoirs et les procédures des sentinelles.	X				
1.9.2		Attitudes	Maintenir un environnement sans danger pour les membres du public.	X				
1.9.3		Connaissances	Comprendre le rôle du démineur en soutien aux destructions.			X		Dans le cas où le démineur contribue aux destructions, qu'elles soient menées par l'organisation ou par une tierce partie.
1.9.4		Attitudes	Être capable de suivre les instructions d'un technicien NEDEX et de respecter les règles de sécurité lors de la mise en œuvre des destructions.			X		
1.10.1	Gestion de la qualité	Connaissances	Connaître le but, les principes et le processus de gestion de la qualité dans le cadre de l'action contre les mines.	X				
1.10.2		Connaissances	Comprendre la différence entre l'AQ et le CQ.	X				
1.10.3		Connaissances	Savoir de quelle manière la dépollution sera soumise au contrôle qualité, tant interne qu'externe, et quel sera le rôle du démineur dans les deux cas.	X				
1.10.4		Attitudes	Signaler au chef d'équipe les situations dont on estime qu'elles pourraient présenter un danger pour soi-même ou pour ses collègues.	X				
<b>Chef d'équipe</b>								
2.1.1	Contexte	Connaissances	Comprendre que les POP sont conçues pour répondre aux exigences stipulées dans les NLAM et les NILAM.	X				
2.1.2		Connaissances	Comprendre les principes de la remise à disposition des terres.	X				
2.2.1	Responsibilités	Connaissances	Comprendre quelles sont les responsabilités d'un chef d'équipe avant, pendant et après le déploiement sur un champ de mines.	X				

2.3.1	Engins explosifs	Connaissances	Connaître les catégories, sous-catégories et désignations de modèle des engins ainsi que leur distribution probable dans la zone des opérations.	X				Compétence correspondante 3.23.86.1 dans le TEP 09.30
2.3.2		Connaissances	Pouvoir identifier les munitions à charge creuse et, si elles font l'objet d'une destruction par explosion, comprendre les précautions supplémentaires qui doivent être prises.	X				Compétence correspondante 3.26.1001.2 dans le TEP 09.30
2.3.3		Connaissances	Être informé des dangers secondaires possibles et les identifier avant et pendant les opérations.	X				Compétence correspondante 3.25.26.1 dans le TEP 09.30
2.3.4		Connaissances	Être capable d'identifier correctement les engins explosifs présents sur le théâtre des opérations en fonction de leur sous-catégorie et de leur modèle pour les engins explosifs de première importance, et être capable d'en faire rapport de manière complète ; pouvoir aussi les identifier en fonction d'autres moyens de classification tels que leur fonction, leur taille et les dangers qui leur sont associés.	X				Compétence correspondante 3.29.30.2 dans le TEP 09.30
2.4.1	Exigences sur le chantier de déminage	Connaissances	Comprendre quels sont les documents à inclure dans le dossier des tâches que le chef d'équipe est chargé de tenir à jour.	X				
2.4.2		Aptitudes	Faire la démonstration de la planification d'un déploiement et du déploiement des démineurs au sein de leur équipe tout en respectant les exigences du chantier.	X				
2.4.3		Connaissances	Savoir reconnaître les preuves directes et indirectes (indices au sol, parties de mines, sites où ont eu lieu des accidents, etc.).	X				
2.4.4		Attitudes	Comprendre l'importance de mener des activités simultanées pour être efficaces lors des exercices en équipe.	X				
2.4.5		Connaissances	Comprendre les procédures de communication sur le terrain et comment utiliser le matériel de communication.	X				
2.4.6		Attitudes	Comprendre l'importance de disposer d'informations fonctionnelles et exactes pour assurer la sécurité et l'efficacité.	X				

2.4.7		Aptitudes	Être capable d'effectuer les contrôles nécessaires sur les EPI des membres de l'équipe.	X				
2.4.8		Aptitudes	Être capable d'effectuer les contrôles nécessaires sur les outils et le matériel des membres de l'équipe.	X				
2.4.9		Aptitudes	Être capable de calculer correctement les zones à dépolluer/réduire/déclasser.	X				
2.4.10		Aptitudes	Être capable d'utiliser le matériel de communication de l'organisation.	X				
2.5.1	Matériel	Connaissances	Comprendre les données géospaciales (azimuts, distance, latitude et longitude).	X				
2.5.2		Connaissances	Comprendre comment compenser l'influence et la variation magnétiques.	X				
2.5.3		Aptitudes	Être capable d'utiliser un compas pour relever les azimuts.	X				
2.5.4		Connaissances	Comprendre les différentes manières de mesurer la distance.	X				
2.5.5		Aptitudes	Être capable de mesurer et enregistrer les azimuts et les distances sur un champ de mines.	X				
2.5.6		Attitudes	Fournir des relevés exacts afin d'améliorer la qualité et la sécurité.	X				
2.5.7		Aptitudes	Être capable d'inspecter, installer et allumer le GPS	X				
2.5.8		Connaissances	Comprendre les données et les coordonnées de quadrillage utilisées dans les NLAM et les résultats en cas d'utilisation de données ou de système de quadrillage incorrects.	X				
2.5.9		Aptitudes	Être capable de relever des coordonnées GPS.	X				
2.6.1	Enquête et cartographie	Connaissances	Comprendre les informations, l'échelle et les symboles cartographiques.	X				
2.6.2		Aptitudes	Être capable de mesurer l'échelle sur une carte.	X				
2.6.3		Aptitudes	Être capable de mesurer la pente.	X				
2.6.4		Aptitudes	Être capable de faire un croquis cartographique du chantier.	X				
2.7.1	Rapport	Connaissances	Comprendre les exigences de l'organisation envers le chef d'équipe en matière de rapports quotidiens.	X				

2.7.2		Aptitudes	Être capable d'établir les rapports quotidiens dont le chef d'équipe est responsable.	X				
2.7.3		Connaissances	Introduction élémentaire à IMSMA et aux formats de rapport.	X				
2.7.4		Aptitudes	Être capable d'utiliser les systèmes de rapport électronique (Survey 123, Fulcrum, etc.).	X				
2.8.1	Soutien aux activités de déminage	Connaissances	Comprendre les procédures de l'organisation et les procédures de gestion des ressources humaines.	X				
2.8.2		Connaissances	Comprendre les procédures de l'organisation en matière de protection et la manière de soutenir et de gérer les membres de l'équipe.	X				
2.8.3		Connaissances	Comprendre les procédures logistiques de l'organisation.	X				
2.8.4		Connaissances	Comprendre les procédures et les programmes de gestion et d'entretien du matériel.	X				
2.8.5		Attitudes	Maintenir le matériel en état de marche afin de réduire les temps d'arrêt à un minimum et de garantir la qualité.	X				
2.8.6		Connaissances	Introduction aux principes de commandement.	X				
2.8.7		Aptitudes	Être capable de commander et de contrôler les démineurs et les ressources sur un chantier de déminage.	X				
2.8.8		Aptitudes	Être capable de commander et de contrôler une équipe en réponse à des accidents ou des incidents de déminage.	X				
2.8.9		Connaissances	Comprendre l'exigence pour un chef d'équipe de fournir des informations lorsqu'il est soumis à une enquête sur un accident ou un incident.	X				
2.8.10		Attitudes	Comprendre les interactions entre l'encadrement, la gestion de la qualité et la sécurité.	X				
2.9.1	Gestion de la qualité	Connaissances	Comprendre la mise en œuvre du CQ et respecter les exigences internes minimales.	X				
2.9.2		Aptitudes	Être capable de planifier et mener un CQ interne au niveau de l'équipe.	X				
2.9.3		Connaissances	Comprendre les exigences visant à faciliter les inspections de contrôle externe (AQ).	X				
2.9.4		Connaissances	Comprendre les exigences visant à faciliter les inspections post-dépollution (CQ).	X				

2.9.5		Aptitudes	Être capable de prendre des mesures correctives en réponse à des non-conformités au cours du déminage.	X				
2.9.6		Attitudes	Amélioration continue.	X				
<b>Superviseur</b>								
3.1.1	Contexte	Connaissances	Être capable de mettre en œuvre la remise à disposition des terres en planifiant le déploiement des ressources de déminage.	X				
3.1.2		Connaissances	Comprendre la sécurité, l'efficience et l'efficacité dans l'action contre les mines.	X				
3.1.3		Connaissances	Comprendre les KPI et comment les atteindre.	X				
3.2.1	Responsabilités	Connaissances	Comprendre quelles sont les responsabilités d'un superviseur avant, pendant et après le déploiement sur un champ de mines.	X				
3.2.2		Connaissances	Comprendre les évaluations du risque et de la menace appliquées à la gestion du chantier conformément aux procédures de l'organisation.	X				
3.2.3		Aptitudes	Être capable d'appliquer les évaluations du risque et de la menace à la gestion du chantier.	X				
3.3.1	Sécurité	Connaissances	Comprendre les procédures de l'organisation en matière de santé et sécurité au travail, de bien-être du personnel, etc.	X				
3.3.2		Connaissances	Comprendre les procédures logistiques de l'organisation.	X				
3.3.3		Connaissances	Comprendre les procédures et les programmes de gestion et d'entretien du matériel (y compris les EPI).	X				
3.3.4		Attitudes	Planifier et surveiller l'entretien du matériel fonctionnel afin de réduire les temps d'arrêt à un minimum et de garantir la qualité.	X				
3.3.5		Connaissances	Introduction aux principes de commandement.	X				
3.3.6		Aptitudes	Être capable de commander et de contrôler les démineurs, les chefs d'équipe et les ressources sur un chantier de déminage.	X				
3.4.1	Exigences sur le chantier de déminage	Aptitudes	Être capable d'identifier les accès sécurisés au site de travail en évaluant les preuves (dans le cadre de l'évaluation du risque).	X				

3.4.2	Attitudes	Comprendre l'importance de la liaison avec les communautés pour pouvoir accéder aux informations et les recueillir en vue de continuellement réévaluer le plan de mise en œuvre de la tâche.	X				
3.4.3	Attitudes	Comprendre l'importance des informations recueillies au cours des opérations physiques pour la réévaluation continue du plan de mise en œuvre de la tâche.	X				
3.4.4	Connaissances	Comprendre le choix de différentes méthodes de dépollution en fonction des dangers identifiés.	X				
3.4.5	Connaissances	Comprendre et évaluer les informations issues de l'ENT et d'autres rapports liés à la tâche.	X				
3.4.6	Connaissances	Comprendre le processus de reconnaissance et de planification du chantier.	X				
3.4.7	Aptitudes	Être capable de mener la reconnaissance et la planification du chantier.	X				
3.4.8	Aptitudes	Être capable de planifier et de déployer plusieurs équipes et ressources tout en respectant les exigences sur le chantier.	X				
3.4.9	Aptitudes	Être capable d'établir des plans de mise en œuvre de la tâche en y intégrant le déploiement des ressources et la santé et la sécurité au travail conformément à la NILAM 10.20.	X				
3.4.10	Connaissances	Comprendre le contenu d'une séance d'information sur le chantier et la sécurité.	X				
3.4.11	Aptitudes	Être capable de dispenser une séance d'information sur le chantier et la sécurité.	X				
3.4.12	Aptitudes	Être capable d'utiliser le matériel et les procédures de communication entre le site de travail et la base ou d'autres sites.	X				
3.4.13	Aptitudes	Être capable de planifier et mener une évacuation sanitaire (EVASAN).	X				
3.4.14	Connaissances	Comprendre les exigences en matière de rapport à la suite d'un accident ou incident.	X				
3.4.15	Aptitudes	Être capable de gérer l'intervention en réponse à un accident ou incident de déminage.	X				

3.4.16		Connaissances	Introduction aux processus d'enquête sur les accidents et, notamment, comprendre l'exigence pour le superviseur de fournir soutien et informations lors de l'enquête sur les accidents ou incidents.	X				
3.4.17		Connaissances	Comprendre quelles sont les procédures correctes pour gérer les visiteurs sur le chantier.	X				
3.4.18		Connaissances	Comprendre la procédure permettant de suspendre les opérations sur un chantier.	X				
3.4.19		Connaissances	Comprendre le processus de transfert de responsabilité d'un chantier et les exigences propres à la situation dans le pays.	X				
3.4.20		Connaissances	Connaître les principes à appliquer pour contenir les risques liés au stockage, au transport et à la manipulation des explosifs conformément aux NLAM ou à la NILAM 10.50.	X				
3.5.1	Ressources de déminage	Connaissances	Comprendre le rôle et les responsabilités des démineurs, des chefs d'équipe et du personnel NEDEX.	X				
3.5.2		Aptitudes	Être capable de gérer les démineurs, les chefs d'équipe et le personnel NEDEX sur le chantier de déminage.	X				
3.5.3		Connaissances	Introduction à l'utilisation des SDA.				X	
3.5.4		Connaissances	Connaître les POP relatives aux SDA.				X	
3.5.5		Connaissances	Comprendre la mise en œuvre des SDA sur le chantier.				X	
3.5.6		Connaissances	Comprendre les exigences en matière de suivi lors du recours à des SDA.				X	
3.5.7		Aptitudes	Être capable de gérer les ressources de SDA sur un chantier de déminage.				X	
3.5.8		Connaissances	Introduction à l'utilisation des ressources mécaniques.				X	
3.5.9		Connaissances	Connaître les POP relatives aux ressources mécaniques.				X	
3.5.10		Aptitudes	Être capable de coordonner les ressources mécaniques sur un chantier de déminage.				X	
3.5.11		Connaissances	Comprendre les exigences en matière de suivi lors de l'utilisation des ressources mécaniques.				X	
3.5.12		Aptitudes	Être capable de gérer les ressources mécaniques sur un chantier de déminage .				X	

3.6.1	Rapport	Aptitudes	Être capable de fournir des données opérationnelles répondant aux exigences de rapport du système de gestion de l'information utilisé par l'ANLAM.	X				
3.6.2		Connaissances	Comprendre le processus permettant d'effectuer le contrôle qualité des rapports quotidiens fournis par les chefs d'équipe.	X				
3.6.3		Aptitudes	Être capable de mener le contrôle qualité des rapports quotidiens.	X				
3.7.1	Gestion de la qualité	Connaissances	Comprendre les notions de conformité et de non-conformité du travail réalisé sur le chantier en rapport avec les NLAM, l'accréditation, le dossier des tâches ou tout autre accord contractuel.	X				
3.7.2		Aptitudes	Identifier les causes immédiates et prendre des mesures correctives.	X				
3.7.3		Connaissances	Participer à l'examen des non-conformités afin d'identifier les causes profondes et préparer des mesures correctives.	X				
3.7.4		Aptitudes	Planifier l'inspection post-dépollution.	X				
3.7.5		Aptitudes	Être capable de planifier et mener le CQ interne au niveau du superviseur.	X				
3.7.6		Attitudes	Comprendre l'importance de faire rapport sur les accidents évités de justesse et de développer une culture de la sécurité.	X				

## Enregistrement des amendements

### Gestion des amendements

Les documents de la série des NILAM font l'objet d'un examen formel tous les trois ans. Des amendements peuvent toutefois être apportés avant cette échéance pour des raisons de sécurité opérationnelle et d'efficacité ou pour des raisons éditoriales.

À mesure que des amendements sont apportés au présent document, ils sont enregistrés avec un numéro d'ordre, une date et un exposé sommaire les décrivant dans le tableau ci-dessous. Le numéro d'amendement apparaît également sur la page de garde du document, par insertion sous la date d'édition du numéro de l'amendement.

L'examen formel des NILAM peut donner lieu à la publication de nouvelles éditions. Lorsqu'une nouvelle édition est publiée, les amendements de l'édition précédente sont inclus dans le texte révisé et effacés du tableau des amendements. Les amendements ultérieurs à la nouvelle édition sont à nouveau indiqués dans le tableau, jusqu'à l'examen formel suivant.

Les Protocoles d'essai et d'évaluation les plus récents sont publiés en ligne sur le site des NILAM à l'adresse [www.mineactionstandards.org](http://www.mineactionstandards.org).

Numéro	Date	Détail des modifications